

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

3^{ème} Rallye Dame de Chambrille VHC 6 et 7 avril 2024

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement FFSA 2024. Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

Mesdames et Messieurs les Concurrents

C'est grâce à la compréhension des municipalités des communes traversées : Souvigné, Sainte-Eanne, Salles, Nanteuil, Soudan et La Mothe Saint Héray, que l'Association Sportive Automobile Augias, Ecurie Chambrille peut organiser pour vous cette :

Troisième édition du Rallye Dame de Chambrille

ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

RESPECTER LES LIMITATIONS DE VITESSE

LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS

Des contrôles seront effectués par la Gendarmerie et par nous-mêmes, et l'article 6.2.7 du règlement standard FFSA sera strictement appliqué, notamment :

Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés, ou non-respect du nombre maximal de passages =
DÉPART REFUSÉ

Nous comptons sur votre compréhension.

De votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir des rallyes !

Soyez-en remerciés.
ASA AUGIAS ÉCURIE CHAMBRILLE

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Dès l'obtention du Visa
Ouverture des engagements :	Dès la parution du règlement
Clôture des engagements :	25 mars 2024
Parution du carnet d'itinéraire :	Complexe sportif La Mothe St Héray, samedi 6 avril de 8h à 14h30
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 6 avril de 8h à 14h30
Vérifications administratives le : 6/04 de 8h à 14h.....	Lieu : Complexe sportif La Mothe St Héray
Vérifications techniques le : 6/04 de 8h15 à 14h15.....	Lieu : Place Clémenceau La Mothe St Héray
Heure de mise en place du parc de départ le : 6/04 à 8h30	Lieu : Complexe sportif La Mothe St Héray
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 6/04 à 11h.....	Lieu : Complexe sportif La Mothe St Héray
Publication des équipages admis au départ le : 6/04 à 15h	Lieu : Complexe, Sportity, Chronolive
Publication des heures et ordres de départ le : 6/04 à 15h	Lieu : Complexe, Sportity, Chronolive
Départ de : le 6 avril 2024 à 17h00	Lieu : Complexe sportif La Mothe St Héray
Publication des résultats partiels	Lieu : Hall Complexe sportif La Mothe St Héray
Arrivée à : le dimanche 7 avril 2024 à partir de 15h	Lieu : Complexe sportif La Mothe St Héray
Vérification finale le 7 avril 2024	Lieu : Garage Gaillard La Mothe St Héray
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC	
Publication des résultats du rallye : 15 mn après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent	
Remise des prix le 7 avril 2024 à l'arrivée	Lieu : Complexe sportif La Mothe St Héray

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile AUGIAS organise les 6 et 7 avril 2024, le 3^{ème} rallye Dame de Chambrille en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord le 10/01/2024 sous le numéro 03/2024 et par la FFSA sous le permis d'organiser 55 en date du 10/01/2024.

Comité d'Organisation

Président : M. Jean-Marie CAROF

Membres : tous les membres de l'écurie de Chambrille

Secrétariat du Rallye: Aurélie FOURNIER 15 bis rue François Couperin 79400 EXIREUIL

Téléphone : 06 74 56 14 56

Mail : ecuriechambrille79@gmail.com

Permanence du Rallye : samedi 6 avril et dimanche 7 avril au complexe sportif La Mothe St Héray

Organisateur technique

Nom : ECURIE CHAMBRILLE – Jean-Marie CAROF

Adresse : 79800 La Mothe St Héray

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	M. Bonnaud Jean-Paul Mme MEYER Michèle M. Chaberneau Gilles	Licence n°7948 Licence n°2979 Licence n°13554
Directeur de Course Directeur de Course adjoint PC Directeur de Course adjoint PC Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	M. Desmoulin Roger M. Perrier Jean-Christophe M. Pagé Jean-Luc M. Masdieu Pierre	Licence n°4799 Licence n°4884 Licence n°4727 Licence n°163347
Adjointes à la Direction de Course délégués à l'ES Adjointes à la Direction de Course délégués à l'ES Commissaire Technique responsable Commissaire Technique responsable Commissaires Techniques adjointes	M. Raymond Jean-Pierre M. Bats Thibault M. Phelipeau Jean-Luc M. Néraudeau Loïc M. Blanchard Sébastien M. Guilleux Patrick M. Bluteau Daniel M. Carof Jean-Marie	Licence n°12215 Licence n°234914 Licence n°9060 Licence n°5202 Licence n°214917 Licence n°55340 Licence n°2974 Licence n°203852
Voiture Sécurité Voiture Autorité/Tricolore		
Voiture balai Médecin Médecin Chargés des relations avec les concurrents	M. Billon Didier M. Billes Jean-François M. Fernandez Alexandre	Licence n°19776 Licence n°13557 Licence n°262245
Chronométristes	M. Kamp Fernand M. Lapouge Laurent Mme Delmond-Desmoulin Colette	Licence n°50053 Licence n°13530 Licence n°48038
Classement Responsable Classement Responsable VHRS Speaker Voiture Info Speaker	M. Bonnaud Matthieu M. Bergeron Sylvain M. Bizard Jean-Paul M. Gautret-Daniault	Licence n°41131 Licence n°50286 Licence n°7949 Licence n°213221

1.2P. ELIGIBILITÉ

- Le Rallye compte pour :
- la Coupe de France des Rallyes coefficient 2
 - le championnat des Rallyes de la Ligue Nouvelle-Aquitaine Nord
 - le Challenge des Notes d'Or

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye Dame de Chambrille VHC doit :

- soit se rendre sur le site <https://engagement.ffsa.org>, la feuille imprimée doit être expédiée au secrétariat du rallye avec le montant de l'engagement (chèque) sauf si virement effectué,

- soit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée au secrétariat du rallye (cachet de la Poste faisant foi) **avant le 25 mars 2024 minuit**, accompagnée des copies des pièces suivantes :

- Permis de conduire du pilote et du copilote en cours de validité
- Licences du pilote et du copilote valables pour l'année en cours
- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture
- Passeport technique
- Equipements sécurité du pilote et copilote

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 140 voitures maximum (moderne, VHC et VHRS).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 270 € dont 10€ qui seront versés aux commissaires
- sans la publicité facultative des organisateurs : 540 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée exclusivement au parc d'assistance au Complexe sportif.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 3^{ème} Rallye Dame de Chambrille représente un parcours de 116 km.

Il est divisé en 2 étapes chronométrées :

Le samedi 6 avril 2024 appelée ES1 « Souvigné » (5.450km)

Le dimanche 7 avril 2024 l'ES 2-4-6 : spéciale nommé « Souvigné »

Le dimanche 7 avril 2024 l'ES 3-5-7 : spéciale nommée « Ste Eanne-Soudan » (5.800km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : trois

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : samedi 6 avril de 8h à 14h30.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Coupes aux 3 premiers au classement scratch. Aucun prix en numéraire.